

Loi d'orientation agricole : la "souveraineté alimentaire" factice du gouvernement

Article rédigé par *Marianne*, le 05 avril 2024

Source [Marianne] : Remanié après la mobilisation des agriculteurs, le projet de loi d'orientation agricole présenté ce mercredi 3 avril en Conseil des ministres est bâti autour de la notion de « souveraineté alimentaire ». Mais le texte ne comprend aucune mesure concrète allant dans ce sens. « L'exception agricole française », promise en janvier par Gabriel Attal, relève encore du mirage.

Le gouvernement a choisi de répondre à la crise profonde que traverse le monde agricole par un symbole, contenu dans le projet de loi d'orientation agricole, présenté ce mercredi 3 avril en conseil des ministres. Le Code rural va être modifié pour que son premier article précise fasse la part belle à la « souveraineté ». Mais encore faut-il savoir ce que ça implique.

Concrètement, il est prévu d'ajouter dans la loi que « *les politiques publiques concourent à la protection de la souveraineté alimentaire de la France* » et que « *l'agriculture, la pêche et l'aquaculture sont d'intérêt général majeur* ». La notion de souveraineté agricole doit également être inscrite dans le Code rural. Elle est toutefois définie de manière assez vague comme « *liée à la production durable de biomasse sur le territoire* ».

[Lire la suite](#)

05/04/2024 01:00